

Cours - « Le projet d'une Europe politique depuis le Congrès de La Haye en 1948 »

[MB-CA v2.5]

Notes : correspond au chap. du programme de même nom
voir **Livre Belin TL/ES p. 344-369**

Sommaire

Introduction.....	1
1. La naissance d'un projet d'Europe politique, 1948-1957	1
1.1. Pourquoi l'idée européenne s'impose-t-elle après 1945 ?	1
1.2. L'échec de l'Europe fédérale	3
1.3. La naissance de la Communauté Économique Européenne (CEE).....	4
2. La CEE : un projet économique fort, un projet politique en construction, 1957-1989.....	4
2.1. Les réalités d'un projet économique fort.....	4
2.2. Un projet politique en construction.....	6
2.3. Les limites de la CEE.....	7
3. Un projet politique inabouti depuis 1989	8
3.1. Les répercussions de l'effondrement du « bloc » communiste.....	8
3.2. De la CEE à l'Union européenne.....	8
3.3. La crise du projet européen.....	9
Conclusion.....	10

Introduction

L'idée d'une unité politique de l'Europe est ancienne. Après 1945, certains d'États ont choisi de faire avancer ce projet en créant une coopération économique. Dès l'origine deux visions s'opposent : celle d'une coopération économique entre États et gouvernements, et celle de la création d'un État fédéral européen.

En quoi la construction européenne a-t-elle sans cesse oscillé entre construction économique et projet de construction politique depuis 1948 ?

La naissance d'un projet original a abouti dès 1957, avec la création de la Communauté économique européenne (CEE) ; celle-ci s'est rapidement développée, en particulier depuis 1989.

1. La naissance d'un projet d'Europe politique, 1948-1957

1.1. Pourquoi l'idée européenne s'impose-t-elle après 1945 ?

- Deux guerres mondiales et un [génocide](#) : => volonté d'union des

Européens (déjà avant 1939 il y avait des mouvements pro-européens) afin de garantir la paix. Entre 1940 et 1945, l'idée s'est développée, dans les mouvements de Résistance européens non communistes, d'une Europe démocratique et pacifique promouvant « l'État-providence ». L'idée européenne est portée après guerre par des « pères fondateurs » démocrates-chrétiens en France (Robert Schuman), en Allemagne (Konrad Adenauer), en Italie (Alcide de Gasperi), et par des sociaux-démocrates (Paul Henri Spaak en Belgique, Guy Mollet en France). En **mai 1948, le congrès de La Haye** (Pays-Bas) a lieu [**Livre p. 344 doc. 1**] à l'initiative du « Comité international de coordination des mouvements pour l'unification de l'Europe » : 800 délégués de 19 pays, favorables à une « Europe unie », appellent à la constitution des « États-Unis d'Europe » (formule de Sir Winston Churchill [**Livre p. 348 doc. 3**]). Mais il y a opposition entre les fédéralistes [**Livre p. 349 doc. 4**] (partisans d'une Europe supranationale où les États renoncent à une large part de leur souveraineté) et les unionistes (partisans d'une Europe intergouvernementale ou confédérale, unissant des États indépendants). Le congrès aboutit à la création le 5 mai 1949 du Conseil de l'Europe (installé à Strasbourg), chargé de défendre la démocratie et les droits de l'Homme et qui élabore la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) en 1950.

- Dans le contexte de la « Guerre froide » (1947-1991) [**Livre p. 346 doc. 1**], la mainmise soviétique en Europe de l'Est pousse les États-Unis à soutenir l'idée européenne => plan Marshall (\$13 milliards) proposé par les États-Unis en juin 1947 à toute l'Europe : cette aide économique est acceptée par l'Europe occidentale mais refusée par l'Europe orientale sous la pression soviétique [carte ; **Livre p. 350 doc. 1**] => en avril 1948 création de « l'Organisation européenne de coopération économique » (OECE, devenue OCDE en 1960) pour répartir cette aide. En 1948, le traité de Bruxelles a initié une Europe de la défense qui est réactivée en 1954 avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO, 1954-2011 : France, Royaume-Uni et Benelux). L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) créé en 1949, sous le leadership des États-Unis, assure la sécurité de l'Europe de l'Ouest.
- L'Europe est tenue pour le berceau de la démocratie : monarchie constitutionnelle ou république, démocratie représentative ou directe, régime parlementaire (gouvernement responsable devant le Parlement) ou présidentiel, Constitution écrite, séparation des pouvoirs, État de droit
- , multipartisme, vote à bulletin secret et Droits de l'homme [**Livre p. 349 doc. 6**]. La démocratie libérale¹ gagne du terrain après 1945 (les derniers régimes autoritaires disparaissent dans les années 1970 en Grèce, en Espagne et au Portugal). Le choix socio-économique est clairement celui du capitalisme néo-libéral. Cela n'interdit pas une forte intervention des États dans l'économie (reconstruction d'après-guerre, nationalisations,

1 Par opposition aux Démocraties populaires communistes.

grands programmes d'équipement...) pour limiter les excès du Marché.

- Le choix de l'État-providence, selon un modèle keynésien, s'impose après 1945 : renforcement du système de protection sociale pour corriger les inégalités sociales, promouvoir la croissance et l'emploi. Par exemple, le nouveau gouvernement travailliste britannique, formé en 1945, applique le programme de *Welfare State* (« État du bien-être » ou « État-providence ») élaboré par Lord William Beveridge dès 1942. En 1945, longtemps après l'Allemagne ou les États-Unis, la France crée la Sécurité sociale (couvrant tous les risques : maladie, vieillesse, maternité, chômage). On adopte des salaires minimums (ex. : en France, « salaire minimum interprofessionnel garanti » ou SMIG, 1950 puis « salaire minimum interprofessionnel de croissance » ou SMIC, 1970).

1.2. L'échec de l'Europe fédérale

- Le projet d'une Europe politique s'inscrit dans le contexte de l'atlantisme (l'Europe occidentale se place sous la protection des États-Unis face au « bloc » soviétique) et des craintes de la France d'une Allemagne (de l'Ouest) qui retrouverait sa puissance et son militarisme. Les premières initiatives vont dans le sens d'une Europe fédérale. Favorable à des « États-Unis d'Europe », Jean Monnet (Commissaire général au Plan en France) élabore un plan de construction d'une vraie Europe unie, autour du « noyau » franco-allemand, par une « stratégie des petits pas », sur une « action concrète » portant sur des points limités [**Livre p. 352 doc. 1**].
- Le 9 mai 1950, Robert Schuman (ministre français des Affaires étrangères) propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier (stratégiques pour la fabrication d'armes) sous une Haute Autorité commune supranationale ouverte à d'autres pays. Le 18 avril 1951 est donc créée la « **Communauté européenne du charbon et de l'acier** » (CECA) par la France, la République fédérale d'Allemagne (RFA), l'Italie, le Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg).
- Le 27 mai 1952 : signature par les six, à Paris, d'un traité visant à créer une « **Communauté européenne de défense** » (CED) permettant de créer une armée commune sous l'autorité d'un ministre européen de la Défense (cela implique le réarmement de la RFA mais sans armée allemande autonome) : c'est l'application du plan Pleven (Président du Conseil français). Cinq pays ratifient le traité, mais les Français se divisent [**Livre p. 353 doc. 3**] entre partisans et adversaires (communistes, gaullistes partisans de la souveraineté nationale) de la CED => en août 1954, le Parlement français rejette finalement le traité [**Livre p. 353 doc. 5**]. La RFA adhère en 1954, avec l'Italie, à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et une armée allemande renaissante est intégrée à l'OTAN en 1955. Le rejet de la CED marque l'échec de la construction politique d'une Europe fédérale. La construction européenne va donc être économique d'abord.

1.3. La naissance de la Communauté Économique Européenne (CEE)

- En juin 1955, la [conférence de Messine](#) se tient pour relancer la construction européenne. Elle est nécessaire face à l'affirmation des deux « Grands », ainsi que face aux débuts de la décolonisation qui affaiblit les puissances coloniales européennes. Les ministres des Affaires étrangères des six (France, RFA, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) assistés des experts de la CECA font le choix de la construction européenne par l'élargissement de la coopération économique.
- Le 25 mars 1957, signature des [traités de Rome](#) créant :
 - la « **Communauté économique européenne** » (CEE) : mise en place d'un marché commun avec libre circulation des biens par la suppression progressive des frontières entre États membres [**Livre p. 351 doc. 3**];
 - la « Communauté européenne de l'énergie atomique » ([Euratom](#)).

2. La CEE : un projet économique fort, un projet politique en construction, 1957-1989

2.1. Les réalités d'un projet économique fort

- Des institutions complexes [**Livre p. 351 doc. 4**] sont mises en place en 1958-1959. Il s'agit d'un compromis institutionnel. Le débat fédéralisme contre unionisme n'est pas tranché, les États membres gardent leur souveraineté :
 - la [Commission européenne](#) (membres nommés par les gouvernements nationaux) est un organe supranational de proposition de règlements et de directives au Conseil. Elle applique les traités, les décisions du Conseil, et représente la CEE à l'extérieur. Le Conseil des ministres incarne les intérêts des États. Il prend les décisions, à l'unanimité le plus souvent

=> aucune directive ne peut être imposée à un État contre son gré ; plus rarement, on utilise la majorité qualifiée (2/3 des voix). En 1966, un accord permet à un État de s'opposer à une décision communautaire s'il estime ses intérêts vitaux menacés). À partir de 1974, un sommet européen des chefs d'État et de gouvernement renforce la concertation.
 - le [Parlement européen](#) est essentiellement consultatif, même si ses prérogatives vont croître (il contrôle la Commission, donne son avis sur les propositions de celle-ci, il vote surtout le budget). Ses membres sont nommés par les Parlements nationaux puis, à partir de 1979 [**Livre p. 355 doc. 3**], il est élu pour 5 ans au suffrage universel direct ; on peut alors parler d'élections européennes (chaque député représente la

population européenne, non celle de son pays d'origine)

=> création de partis politiques européens supranationaux (dont les partis nationaux sont membres) reflétant le clivage fédéralistes contre souverainistes (unionistes). Financés par la CEE, ce sont plus des structures de coordination que de vrais partis : [Parti socialiste européen](#) (1974), [Parti populaire européen](#) (1976), [Parti vert européen](#) (1989).

- la [Cour Européenne de justice](#) (CEJ) : supranationale, elle vérifie que les lois européennes (directives) sont conformes aux traités et est une cour de justice pour la CEE.

- La CEE a les symboles d'une nation : un [drapeau bleu à 12 étoiles](#) depuis 1955, un hymne (« [l'Hymne à la Joie](#) » de [Beethoven](#)), un jour de fête depuis 1985 (le 9 mai, anniversaire de la déclaration Schuman). Après 1992 s'ajoutent la devise « Unie dans la diversité » (2000) et une monnaie unique, l'[euro](#) (1999 pour les financiers, 2002 pour les particuliers).
- Les succès de l'intégration économique sont réels :
 - organiser l'Europe du marché : disparition des barrières douanières intérieures achevée en 1968 pour obtenir un Marché commun. La [Politique Agricole Commune](#) (PAC) est instaurée en 1962 (ex. : préférence communautaire en matière de commerce agricole, garantie des prix et donc d'un revenu minimal pour les agriculteurs). Des entreprises communes à plusieurs États se développent, comme [Airbus-EADS](#).
 - créer une zone de stabilité monétaire : en 1971, crise monétaire avec la [dévaluation](#) du [dollar des États-Unis](#) et la fin de sa convertibilité en or => création du [Serpent Monétaire Européen](#) pour réduire les fluctuations entre les monnaies des pays membres, remplacé en 1979 par le Système monétaire européen ([SME](#)) pour stabiliser les taux de change en créant une unité monétaire européenne appelée ECU ([European Currency Unit](#) ou unité de compte européenne, idée de [Valéry Giscard d'Estaing](#), président de la République de 1974 à 1981).
 - créer un espace de circulation : en 1985, [l'accord de Schengen](#) supprime les contrôles aux frontières des pays signataires. Le président de la Commission européenne [Jacques Delors](#), un socialiste français, tente de relancer la construction dans le sens de la libre circulation des capitaux et des hommes => En février 1986, [signature de l'Acte unique européen](#) prévoyant au 1^{er} janvier 1993 la constitution d'un « marché unique européen » et en 1987, le programme « [Erasmus](#) » favorisant la circulation des étudiants des pays membres.
 - des préoccupations sociales : aide aux catégories sociales défavorisées et aux régions comme le Fonds social européen ([FSE](#), 1957), le Fonds européen de développement régional ([FEDER](#), 1975), la [Charte européenne des droits sociaux](#) (1996) et l'aide au développement dans le monde par des accords de [coopération à Yaoundé](#) (1963) puis à [Lomé](#)

(1975, 1979 et 1984) avec les pays de la [zone ACP](#) (Afrique, Caraïbes, Pacifique : conditions commerciales préférentielles, aide alimentaire, assistance financière et technique).

- Les douze représentent, en 1989, 15 % du commerce mondial et 30 % de la production industrielle de la planète. L'élargissement à d'autres États a été prévu dès le départ. Pendant longtemps, le Royaume-Uni a refusé la construction européenne : en 1959, il crée l'[Association européenne de libre-échange ou AELE](#) (avec le Danemark, la Suède, la Norvège, le Portugal, la Suisse, l'Autriche). Mais devant le succès de la CEE, le Royaume-Uni demande en 1961 son adhésion : De Gaulle refuse. C'est son successeur à la présidence de la République française, [Georges Pompidou](#) accepte : en 1973, entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. La disparition des régimes autoritaires dans les pays méditerranéens permet l'adhésion de la Grèce [[Livre p. 355 doc. 4](#)] (1981), de l'Espagne et du Portugal en 1986, afin de les ancrer dans la démocratie libérale.

2.2. Un projet politique en construction

- Charles de Gaulle revient au pouvoir en France en mai 1958. Bien qu'hostile aux premières organisations européennes, il accepte les engagements des traités de Rome de 1957, voyant dans la CEE un moyen de moderniser l'économie française. Menant une politique d'indépendance et de grandeur de la France, il est partisan d'une « Europe européenne » plus indépendante des États-Unis ; c'est pourquoi il rejette, en 1963 et 1967, l'adhésion du Royaume-Uni, jugé trop proche des États-Unis, et privilégie [[Livre p. 354 doc. 1](#)] l'axe-franco-allemand en signant avec le [chancelier Konrad Adenauer](#) un [Traité d'amitié et de coopération dit Traité de l'Élysée](#) (22 janvier 1963). De Gaulle est hostile à l'Europe supranationale. Face au projet du président de la Commission européenne de renforcer les pouvoirs de celle-ci et de réclamer le vote à la majorité qualifiée au Conseil (qui pourrait forcer les États à accepter des décisions qu'ils ne soutiennent pas), la France bloque le fonctionnement de la CEE en 1965-1966 en pratiquant la « [politique de la chaise vide](#) ». En 1966, on parvient au [Compromis du Luxembourg](#) : pour les questions importantes, le vote se fera à l'unanimité.
- Le projet d'une Europe politique est soutenu par les « couples » franco-allemands Georges Pompidou - Willy [Brandt](#) puis Valéry Giscard d'Estaing - [Helmut Schmidt](#) (après 1974) puis François Mitterrand - [Helmut Kohl](#) (après 1981 [[Livre p. 369 doc. 1](#)]). Une [Coopération politique européenne](#) (CPE) est initiée en 1970, qui se réduit à une simple concertation intergouvernementale, avec déclarations communes quand il y a unanimité sur un problème de relations internationales. Ce sont en fait les élargissements successifs de la CEE qui permettent quelques avancées en rendant nécessaire un approfondissement de la construction européenne :

- en 1974 : création d'un [Conseil européen](#) des chefs d'État et de gouvernement (4 réunions par an) chargé de définir les priorités de la construction européenne et de faire entendre la voix de l'Europe). Il devient l'instance majeure de la CEE.

- en 1979 : élection au suffrage universel direct du [Parlement européen](#) (mais ses pouvoirs restent limités), dont la première présidente est la Française [Simone Veil](#).

- Dans les années 1980, la construction européenne piétine à cause de la crise économique, de la volonté [[Livre p. 356 doc. 2](#)] de [Margaret Thatcher](#), premier ministre conservateur du Royaume-Uni de limiter la contribution financière britannique et d'une vague « [d'euroscépticisme](#) » [[Livre p. 360 doc. 3](#)]. Le Parlement européen vote ainsi en 1984 un projet de Constitution européenne prévoyant la création d'une Union politique à finalité fédérale, mais ce projet est rejeté par les Parlements nationaux des États membres.

- En 1986-1987, Jacques Delors, président de la Commission [[Livre p. 357 doc. 3](#)], relance la construction européenne avec [l'Acte unique européen](#) : marché unique (pour 1993), union économique et monétaire, extension du vote majoritaire, accroissement des compétences de la Commission et du Parlement.

2.3. Les limites de la CEE

- D'abord, de fortes tensions économiques et financières : poids financier de la PAC (plus de 60 % du budget ; le Royaume-Uni est très critique) ; concurrence agricole généralisée (le vin : France / Italie ; les fruits et légumes : France, Italie, Espagne, Portugal et Grèce).
- Les États membres ne sont pas disposés à accepter des mesures qui feraient de la CEE une organisation supranationale. Avec la « crise » économique après 1973 apparaissent des politiques économiques divergentes : par exemple, les [privatisations dans le Royaume-Uni de Margaret Thatcher](#) à partir de 1979 et les [nationalisations dans la France de François Mitterrand](#) à partir de 1982 (ex. : la symbolique [Banque Rothschild](#)). Pas de politique commune de défense : les deux puissances nucléaires sont indépendantes des États-Unis (France et Royaume-Uni).
- La France domine la CEE dans les années 1960. La RFA prend une importance croissante dans les années 1970 (poids économique), ce que vont renforcer la [chute du Mur de Berlin](#) (9 novembre 1989) et la [réunification allemande](#) (octobre 1990).

3. Un projet politique inabouti depuis 1989

3.1. Les répercussions de l'effondrement du « bloc » communiste

- En décembre 1991, l'URSS s'effondre : c'est la fin de la « Guerre froide ». La construction européenne peut s'étendre à l'ensemble du continent, et se réoriente vers l'Est. Le [Conseil de l'Europe](#) encourage la démocratisation à l'Est en accueillant la Hongrie dès novembre 1990, la plupart des autres pays de l'Est par la suite. La « Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe » (CSCE, 1973) liée aux [Accords d'Helsinki](#) (1975) se transforme en 1994-1995 en « Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » ([OSCE](#) : tous les pays d'Europe + États-Unis et Canada... = [organisation de sécurité régionale](#), forum pour le dialogue politique).
- Les ex-pays de l'Est négocient pour intégrer l'OTAN, se convertissent rapidement à l'économie de marché. Cela s'accompagne d'un réveil des nationalismes et du retour de la guerre en Europe dans l'ex-Yougoslavie des années 1990. Les Européens et l'ONU sont impuissants, ce qui impose l'intervention de l'OTAN (les États-Unis principalement) en 1995 puis en 1999.
- La construction européenne passe progressivement de douze à vingt-sept membres (2007) [[Livre p. 346-347](#)]. Ces [élargissements](#) posent la question des limites floues de l'Europe et de la définition d'une identité européenne (ex. : [adhésion en cours depuis 2005 de la Turquie](#) dont [3 % du territoire est européen](#)). Pour certains, les élargissements nuisent à la cohésion et au fonctionnement institutionnel. En 1993 le sommet de Copenhague fixe des [critères d'adhésion](#) : économie de marché viable, institutions garantissant la démocratie et le respect des droits de l'homme, acceptation de tous les textes communautaires.

3.2. De la CEE à l'Union européenne

- C'est une initiative franco-allemande (François Mitterrand - Helmut Kohl) dès 1990. En 1992, finalisation du **Traité de Maastricht** qui crée l'**Union européenne** (application en 1993) en étendant les compétences de la Communauté à la politique étrangère ([PESC](#) : Politique étrangère et de sécurité commune), la monnaie (Banque centrale européenne en 1998 puis euro en 1999 et 2002), la défense ([Eurocorps](#) = corps d'armée européen), la politique migratoire, l'environnement, la recherche, l'industrie, l'éducation, la santé, la culture... Une citoyenneté européenne est créée (avec droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et locales dans les pays membres). Mais en France, le « oui » au référendum sur Maastricht ne l'emporte que par 51 % des suffrages exprimés. Le Danemark et le Royaume-Uni ne ratifient qu'après obtention de dérogations.

- Les nouvelles institutions se mettent rapidement en place selon la logique des « 3 piliers » [**Livre p. 357 doc. 5**] :
 - la Commission et le Parlement européen décident et appliquent ;
 - la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) se fait par concertation intergouvernementale ;
 - la coopération policière et judiciaire (CPJ) se fait également par concertation intergouvernementale.
- Le Conseil européen devient le moteur de l'Union européenne : il réunit les chefs d'État et de gouvernement pour les décisions fondamentales. le Conseil de l'Union (ministres des États membres) adopte, avec le Parlement, les règlements et directives (c'est la co-législation). Ils se prononcent sur les propositions de la Commission européenne, responsable devant le Parlement, la Cour de justice et Cour des comptes. le Parlement est donc renforcé : avis, coopération et codécision avec le Conseil de l'Union.

3.3. La crise du projet européen

- Avec les élargissements successifs, un débat sur les institutions est indispensable : problème du poids respectif des petits et des grands États dans les décisions, manque de transparence du fonctionnement des institutions, débat sur la supranationalité face à la souveraineté nationale => les traités d'Amsterdam en 1997 et de Nice en 2001 tentent d'améliorer le fonctionnement de l'Union (extension du vote à la majorité qualifiée avec un nombre de voix proportionnel à la population des États) mais sans réforme fondamentale. Le système politique européen est lent, complexe [**Livre p. 351 doc. 5**] et mal compris par les citoyens européens => d'où une participation faible aux élections européennes, une montée de « l'euroscepticisme » [**Livre p. 361 doc. 4**] et des idées « souverainistes ».
- Un projet de traité constitutionnel européen est élaboré par l'Union européenne pour améliorer son fonctionnement et le rendre plus démocratique. Une partie des opinions publiques et les souverainistes y voient au contraire un projet non démocratique et supranational. En 2005, la France et les Pays-Bas rejettent par référendum ce traité constitutionnel [**Livre p. 345 doc. 2**]. L'Union adopte alors difficilement, **en 2007, le « traité simplifié » de Lisbonne** reprenant l'essentiel [**Livre p. 359 doc. 4**] du projet précédent (ex. : renforcement du rôles des parlements nationaux et européen, droit d'initiative permettant aux citoyens d'inviter la Commission à présenter des propositions législatives, création d'un président du Conseil européen et d'un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité...).
- Le traité de Lisbonne prévoit l'extension des clauses d'exception : des États membres peuvent soit déroger, soit renforcer leurs coopérations => certains États refusent, en effet, d'adopter l'euro (ex. : Royaume-Uni),

de prendre part aux accords de Schengen [**Livre p. 358 doc. 1**], de ratifier l'ensemble de la [Charte des droits fondamentaux](#) (instituée en l'an 2000) : elle assure à tout ressortissant d'un pays membre la liberté de circuler, d'étudier, de travailler dans l'Union (+ droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et locales du pays de résidence)... => C'est une « **Europe à la carte** » : Royaume-Uni, Suède et Danemark, notamment, hors de la zone euro ([17 pays membres en 2013](#) ; [carte](#)) ; Royaume-Uni, Irlande, Chypre, Roumanie... hors de l'[espace Schengen](#) ([carte](#)) ; Danemark hors de l'Europe de la Défense.

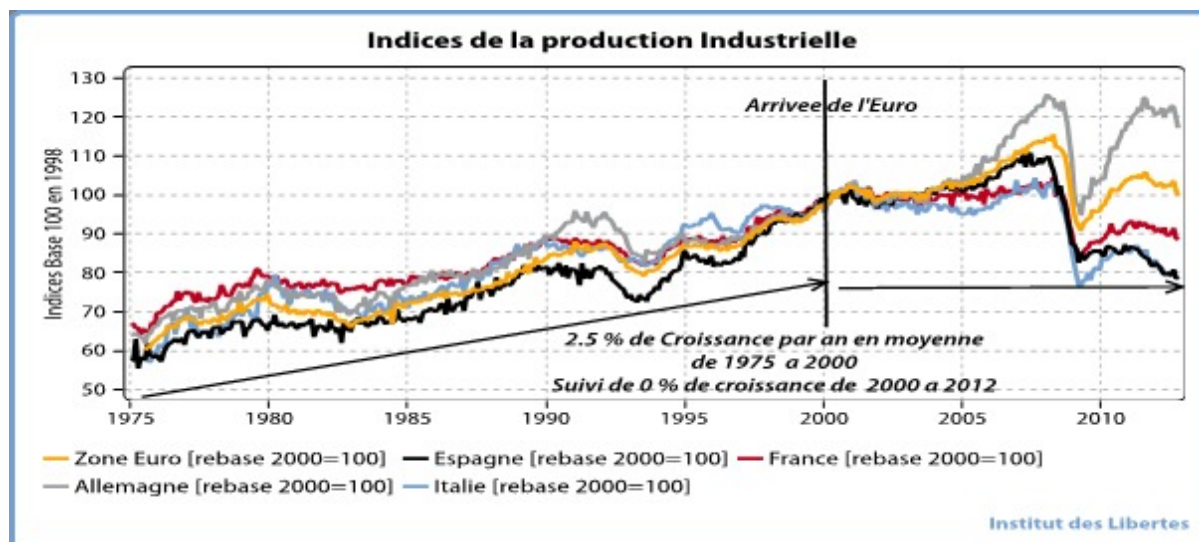
- L'Union demeure un « nain » diplomatique et militaire : pas de réelle politique étrangère commune comme le montrent les fortes divergences en 2003 sur la 2^{ème} guerre du Golfe ou sur le rôle franco-britannique dans [l'intervention militaire en Libye en 2011](#). L'Union européenne n'est pas membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, elle y dépend de la France et du Royaume-Uni. Sans armée, elle a besoin de l'OTAN.
- Survenant après la crise financière mondiale de 2008-2009, la [crise de la dette publique de la zone Euro](#) à partir de 2010, qui est avant tout une crise de la [gouvernance](#) européenne et de la monnaie unique plus que des finances publiques et des banques européennes, oppose les pays méditerranéens (Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Chypre, voire France) en grande difficulté, aux partenaires d'Europe du Nord et, particulièrement, à l'Allemagne, [puissance européenne de plus en plus dominante](#), qui impose, avec [les marchés financiers](#), la Commission européenne, la BCE et le FMI, une politique d'austérité à laquelle les opinions publiques d'Europe du Sud sont de plus en plus violemment hostiles (« IV^{ème} Reich » [photogr.](#)). Les responsables chinois, russes, japonais, indiens ou brésiliens se rendent d'ailleurs à Berlin pas à Bruxelles. Il est ironique de constater que le projet politique européen dont un but essentiel était « d'enchaîner » la RFA à l'Europe risque d'aboutir à une « [Europe allemande](#) » ([livre de 2013](#)).
- Les opinions publiques se méfient de plus en plus de l'Union : crise économique grave, institutions jugées (souvent à juste titre) opaques, complexes et peu démocratiques, dénonciation, à gauche ou à l'extrême droite, d'une Europe libérale « de la finance et des patrons », [montée du populisme](#)... Beaucoup ne veulent pas ou plus « payer pour les autres [pays] » ; certains réclament la sortie de l'euro [**Livre p. 359 doc. 5**].

Conclusion

Toute la construction européenne depuis le congrès de La Haye (1948) jusqu'au traité de Lisbonne (2007) inclus a hésité entre deux directions. L'union économique est aujourd'hui très avancée et a fait de l'Union Européenne une grande puissance économique (à peu près le même poids économique ~ \$15 000 milliards que les États-Unis, certes moins peuplés). Le projet de construction politique est inabouti avec une Union européenne qui n'est pas vraiment un État mais qui en a certaines caractéristiques (ex. : rôle

d'observateur dans des organisations internationales).

Mais aujourd'hui, tout cela, y compris le bilan économique, est remis en cause : **de 2000 à 2012, la production industrielle de la zone euro a eu une croissance de + 0 %** et Europe du Nord et du Sud ont divergé nettement :



([srce](#))

En 2012 ([carte](#)) et 2013, **l'Union européenne est l'unique région du Monde en décroissance économique** : 8 des 10 économies les moins performantes du Monde sont situées en Europe ([FMI](#), avril 2013). A New York et Londres, [nombreux sont ceux](#), en particulier dans les puissants milieux économique-financiers qui envisagent (ou souhaitent ?) la fin de la zone Euro voire de l'Union européenne. Les opinions publiques européennes, d'après une étude de mai 2013, [deviennent hostiles à l'Union européenne](#) (mais le soutien à l'euro reste fort) :

En %	L'intégration européenne a renforcé l'économie			Favorables à l'UE		
	2012	2013	variation	2012	2013	variation
Allemagne	59	54	-4	68	60	-8
Grande-Bretagne	30	26	-4	45	43	-2
France	36	22	-14	60	41	-19
Italie	22	11	-11	59	58	-1
Espagne	46	37	-9	60	46	-14
Grèce	18	11	-7	37	33	-4
Pologne	48	41	-7	69	68	-1
République Tchèque	31	29	-2	34	38	4
Médiane	34	28	-6	60	45	-15

([src](#) ; *idem* pour l'[Eurobaromètre](#))

